



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Élections et de la
Réglementation

**Arrêté n° 23-2018- 06-08-004 en date du 8 juin 2018
fixant la liste des candidats à l'élection municipale partielle complémentaire
de la commune de SOUS-PARSAT des 24 juin et 1^{er} juillet 2018**

**La Préfète de la Creuse,
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,**

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la démission en date du 16 avril 2018, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 26 avril 2018 de Madame Annie BEAUX, de son mandat de maire et conseiller municipal de SOUS-PARSAT ;

VU la démission en date du 16 avril 2018, acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 26 avril 2018, de Monsieur Georges DECKER, de son mandat d'adjoint au maire de SOUS-PARSAT et conseiller municipal ;

VU la démission en date du 16 avril 2018 de Madame Nelly GUILLEMOT, de son mandat de conseillère municipale ;

VU l'arrêté n° 23-2018-05-18-002 en date du 18 mai 2018 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de SOUS-PARSAT ;

CONSIDERANT QUE, pour ces circonstances, le conseil municipal de SOUS-PARSAT doit être complété ;

CONSIDERANT les candidatures déposées pour les 1^{er} et 2^e tours, à la préfecture de la Creuse, les lundi 4 et mardi 5 juin 2018 de 9h à 17h ;

SUR PROPOSITION DE M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Creuse,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 24 juin 2018 et, éventuellement, au deuxième tour le dimanche 1^{er} juillet 2018, pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de SOUS-PARSAT est annexée au présent arrêté.

Article 2 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse et Monsieur le Maire par intérim de la commune de SOUS-PARSAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet.

Fait à Guéret, le 8 juin 2018

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

signé : Olivier MAUREL

**LISTE DES CANDIDATS À L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE
COMPLÉMENTAIRE DE SOUS-PARSAT
DES DIMANCHES 24 Juin et 1^{er} juillet 2018**

- Mme AUGER Karine**
- M. BERNARD Stéphane**

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, le 08 juin 2018

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

signé : Olivier MAUREL